

DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES INVESTIGATIONS TECHNIQUES POUR L'ASSAINISSEMENT DES SITES POLLUÉS DE L'ADREY ET LE RIALET



Introduction :

Suite aux courriers du Service de l'environnement (SEn) du 21 décembre 2015 (voir copie ci-joint), celui-ci invite les communes de réaliser une investigation préalable des sites pollués avec cahier des charges. Les sites répertoriés sur la commune de Vuadens sont situés au Rialet et à l'Adrey.

Après appel d'offre, le Conseil communal a décidé de mandater le bureau Hydrosol pour l'établissement de cette investigation avec un cahier des charges. Une fois ce document réalisé, il a été transmis au SEn, pour validation.

L'investigation et le cahier des charges validé par le SEn, le Conseil communal a formulé une demande d'offre au bureau Hydrolina.

Description :

L'investigation préalable a pour but de déterminer le type et la quantité de déchets présents sur le site, le nombre d'années d'exploitation ainsi que d'autres éléments historiques.

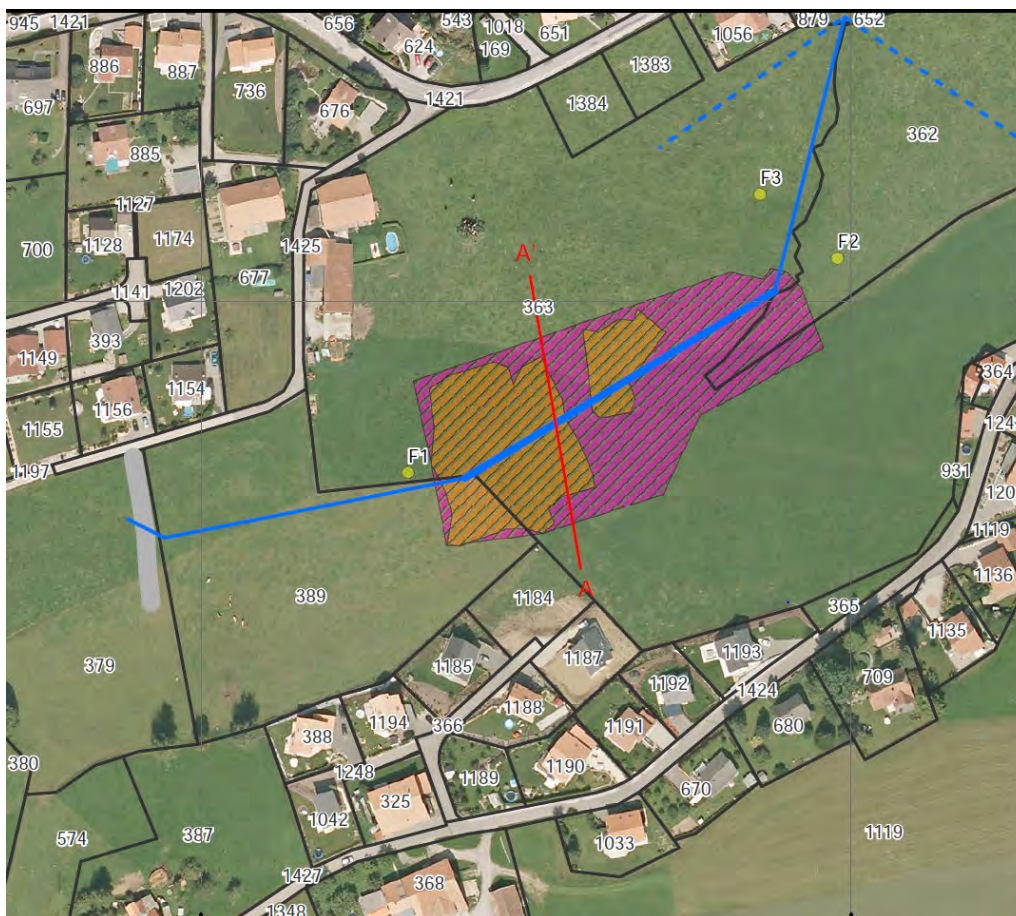
En fonction de la récolte de ces informations, un cahier des charges a été établi, en accord avec le SEn et, sur cette base, une offre pour les travaux d'investigation technique a été établi.

Situation :

Le site de l'Adrey



Le Site du Rialet



Coûts et financement :

Le montant de la demande de crédit d'investissement, selon l'offre du bureau Hydrolina, s'élève à :

Sites de l'Adrey	Fr. 20'754.50
Site du Rialet	Fr. 35'654.80
Total	Fr. 56'409.30

Crédit demandé **Fr. 62'000.00**

Financement par emprunt bancaire :	2%	Fr. 1'240.00
Amortissement obligatoire annuels :	15%	Fr. 9'300.00
Charges de fonctionnement annuelles :		Fr. 10'540.00